

**LIGUE TUNISIENNE DES DROITS DE L'HOMME
(LTDH)**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DES ETATS
FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

(Mars 2019)

SOMMAIRE

1. Rapport d'audit	Page 2
3. États financiers	Page 6
<i>Bilan – actifs</i>	Page 7
<i>Bilan – passifs</i>	Page 8
<i>Comptes de résultat</i>	Page 9
<i>Etat des flux de trésorerie</i>	Page 10
<i>Notes aux états financiers</i>	Page 11

RAPPORT D'AUDIT

RAPPORT GENERAL DE L'AUDITEUR

Aux Messieurs les adhérents de la Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)

Rapport sur l'audit des états financiers de l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2017

Opinion avec réserve

Messieurs,

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)**, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultat, l'états des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints donnent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle de la situation financière de la Ligue au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Comptables Tunisiennes (NCT) et aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Les transactions et flux financiers réalisés par les 28 sections régionales de la LTDH ne sont pas pris en compte dans la comptabilité de cette dernière. En effet, l'ensemble des charges, des produits, des pertes et des gains réalisés par les sections au cours de l'exercice 2017 ainsi que les différents engagements pris par ces dernières ne sont pas traduites dans la comptabilité de la Ligue.

Nous avons adressé des demandes d'information aux 28 sections de la Ligue afin d'obtenir les éléments probants permettant de régulariser cette situation. Toutefois, le taux de réponse est très faible et ne permet pas de proposer les ajustements nécessaires.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'Audit d'usage en Tunisie et les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clefs d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas

une opinion distincte sur ces questions. Outre le problème décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve», nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituaient les questions clés de l'audit à communiquer dans notre rapport.

i. Les soldes d'ouvertures de l'exercice 2017

Les états financiers de la LTDH arrêtés au 31 décembre 2016 ont été audités et certifiés par notre prédécesseur. Ainsi les soldes d'ouverture de l'exercice clos au 31 décembre 2017 notamment les actifs nets, les liquidités et les fournisseurs, n'ont pas fait l'objet, de notre part, de diligences particulières.

ii. La date de commencement des travaux d'audit

La présente mission d'audit nous a été confiée à une date postérieure à la date de clôture de l'exercice 2017 ce qui ne nous a pas permis d'assister aux inventaires physique des caisses et des immobilisations.

iii. La correction de la présentation d'un gain réalisé en 2016

La somme de 454 616 dinars encaissée par la Ligue en 2016 et relative au prix Nobel a été présentée dans l'état de résultat de l'exercice en question parmi les produits d'exploitation. A notre avis, cette somme répond plutôt à la définition d'un gain et non d'un produit :

Définition des gains selon la nouvelle norme comptable 45 relative aux associations : « un gain résultant d'un évènement distinct de l'activité centrale et n'est pas censé se reproduire de manière fréquente et régulière ».

L'état de résultat comparatif de l'exercice 2016 a été retraité, en pro-forma, pour présenter la somme en question parmi les gains de l'exercice 2016. Les notes aux états financiers numéro 7 et numéro 10 relatives respectivement aux produits d'exploitations (revenus) et aux autres gains de l'exercice 2016 ont été retraitées en conséquence.

iv. L'annulation de l'opération d'acquisition des appartements

Conformément au principe de parallélisme des forces, votre Assemblée Générale est appelée à approuver la décision d'annulation de l'opération d'acquisition de deux appartements décidée auparavant par l'Assemblée Générale du 1^{er} et du deux octobre 2016.

Autres informations

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport financier de l'exercice mis à votre disposition à l'occasion de l'Assemblée Générale.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Une lettre à la direction a été adressée aux membres du bureau directeur de la LTDH dans laquelle ont été consignées les principales faiblesses organisationnelles et d'application des procédures ayant une incidence sur la pérennité du système de contrôle interne et sur la fiabilité des comptes de la Ligue. Mise à part l'insuffisance décrite au niveau de la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'autres insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes Comptables Tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

P/ Adly ABDELKEFI

Sfax, le 06 Mars 2019

Expert-comptable membre de l'OECT

ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)
BILAN ARRETE AU 31.12.2017

BILAN – ACTIF*(Montants exprimés en Dinars Tunisien)***Au 31 décembre**

Actifs	Notes	2017	2016
<u>Actifs non courants</u>			
Immobilisations Incorporelles		1 121	1 121
Amortissements des immob. incorporelles		(1 027)	(654)
	(4)	93	467
Immobilisations corporelles		117 081	112 968
Amortissements des immob. corporelles		(105 829)	(100 925)
		11 252	12 044
Immobilisations financières		-	-
Provision des immob. financières		-	-
		-	-
Total des actifs immobilisés		11 346	12 511
Autres actifs non courants			
Total des actifs non courants		11 346	12 511
<u>Actifs Courants</u>			
Stocks		-	-
Provision pour dépréciation des stocks		-	-
		-	-
Clients et comptes rattachés		-	-
Provision pour dépréciation des comptes clients		-	-
		-	-
Autres actifs courants		32 004	361 641
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(5)	-	-
		32 004	361 641
Liquidités et équivalents de liquidités		501 126	63 578
Provision pour dépréciation des liquidités	(6)	-	-
		501 126	63 578
Total des actifs courants		533 130	425 218
Total des actifs		544 476	437 729

Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)
BILAN ARRETE AU 31.12.2017

BILAN – CP&PASSIFS*(Montants exprimés en Dinars Tunisien)***Au 31 décembre**

Capitaux propres et passifs	Notes	2017	2016
<u>Capitaux propres</u>			
Fond net	(7)	-	-
Excédent/Déficit reportés		365 665	152 584
Subvention d'investissement		5 899	10 394
Total des capitaux propres avant résultat		371 564	162 978
Excédent/Déficit de l'exercice	(7)	(99 767)	213 081
Total des capitaux propres avant affectation		271 797	376 059
<u>Passifs</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts		-	-
Provisions pour risque et charges		-	-
Total des passifs non courants		-	-
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	(8)	23 393	1 680
Autres passifs courants	(9)	249 286	59 990
Concours bancaire et autres passifs financiers		-	-
Total des passifs courants		272 679	61 670
Total des capitaux propres et passifs		544 476	437 729

Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en Dinars Tunisien)

Au 31 décembre

ETAT DE RESULTAT	Notes	2017	2016
<u>Produits d'exploitation</u>			
Revenus	(10)	192 300	145 530
Total des produits d'exploitations		192 300	145 530
<u>Charges d'exploitation</u>			
Achats de matières consommées		-	-
Charges de personnel	(11)	83 171	85 455
Dotation aux amortissements et aux provisions	(4)	5 277	10 498
Autres charges d'exploitation	(12)	176 006	282 707
Total des charges d'exploitation		264 454	378 659
Excédent/ Déficit d'exploitation		(72 154)	(233 129)
Charges financières		-	-
Autres gains ordinaires	(13)	4 501	464 451
Autres pertes ordinaires	(14)	(32 114)	(18 241)
Excédent/ Déficit des activités ordinaires		(99 767)	213 081
Elément extra ordinaire		-	-
Excédent/ Déficit net de l'exercice		(99 767)	213 081

Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en Dinars Tunisien)

Au 31 décembre

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	Notes	2017	2016
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
Excédent/ Déficit net de l'exercice		(99 767)	213 081
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions		5 277	10 498
* Résultat de cession des immobilisations			
* Quote part subvention d'investissement		(4 495)	(9 822)
*Variation des :			
- Stocks		-	
- Créances		-	
- Autres actifs		329 637	(277 422)
- Fournisseurs et autres dettes		21 713	30 236
- Autres passifs		189 296	
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		441 661	(33 429)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</i>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(4 113)	(3 442)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(4 113)	(3 442)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Encaissement libération capital			
Encaissement subvention d'investissement			1 695
Autres Remboursement			(32 800)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-	(31 105)
Variation de trésorerie		437 549	(67 976)
Trésorerie au début de l'exercice		63 578	131 554
Trésorerie à la fin de l'exercice		501 127	63 578

NOTE AUX ETATS FINANCIERS

Note N°1 : Présentation de Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)

L'LTDH est une ONG fondée en 1976. Son siège social est situé à 43-45 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Le Colisée ESC B Bureau n° 257 Tunis. Présidé par Mr Jamel Msallem, elle exerce pour l'observation et la défense des droits de l'homme.

L'LTDH est l'une des composantes du quartet du dialogue national qui obtient le prix Nobel de la paix 2015 pour son succès dans la mission qui a abouti à la tenue des élections présidentielles et législatives ainsi qu'à la ratification de la nouvelle Constitution en 2014.

Note N°2 : Respect des normes comptables tunisiennes, bases de mesure et principes comptables spécifiques

Les états financiers de *L'LTDH* arrêtés au 31 décembre 2017, ont été préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et en application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs adoptés pour l'élaboration des états financiers de l'LTDH sont les suivants :

i. Immobilisations incorporelles et corporelles

A leur date d'entrée dans le patrimoine de *L'LTDH*, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement aux taux suivants :

- Logiciels 33,33%
- Matériel de transport 20%
- Mobilier et matériel de bureau 20%
- Matériel informatique 33.33%

ii. Unité monétaire

Les états financiers de *L'LTDH* sont libellés en dinar tunisien.

iii. Conversions en devise

Les opérations en monnaies étrangères sont prises en charge conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne N°15. En effet, elles sont comptabilisées moyennant une conversion au cours du jour de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Les règlements sont convertis au taux de change du jour au cours duquel le règlement est procédé. Ainsi, la différence par rapport au montant pris en charge est passée en résultat de change.

Au 31 Décembre de chaque exercice, les soldes des éléments monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture. Toute différence est comptabilisée en résultat, en gain ou perte de change.

iv. Revenus

Conformément à la disposition de l'article 34 de la loi 88-2011, les ressources d'une association se composent des :

- Cotisations de ses membres ;
- Aides publiques ;
- Dons, donations, et legs d'origine nationale ou étrangère ;
- Recettes résultant de ses biens, activités et projets.

Note N°3 : Faits marquants de l'exercice

Les faits marquants de l'exercice 2017 peuvent être résumés comme suit :

- En 2017, l'LTDH a pu collecter une somme 192 300 dinars ;
- La décision d'annulation de l'opération d'acquisition de deux appartements décidée auparavant par l'Assemblée Générale du 1er et du deux octobre 2016.

Note N°4 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	Immobilisations brutes			Amortissements & Provisions			Valeurs nettes au	
	Soldes au	Variation	Soldes au	Soldes au	Variation	Soldes au	Soldes au	Soldes au
	31/12/2016	2016-2017	31/12/2017	31/12/2016	2016-2017	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017
Logiciels	1 121	-	1 121	(654)	(373)	(1 027)	467	93
Total des immobilisations incorporelles	1 121	-	1 121	(654)	(373)	(1 027)	467	93
Matériels informatiques	60 658	-	60 658	(59 421)	(578)	(59 999)	1 237	659
Equipements de bureau	42 849	-	42 849	(39 014)	(3 241)	(42 255)	3 835	594
I.G.AAD	9 461	4 113	13 574	(2 490)	(1 085)	(3 575)	6 971	9 999
Total des immobilisations corporelles amortissables	112 968	4 113	117 081	(100 925)	(4 904)	(105 829)	12 044	11 252
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations corporelles	112 968	4 113	117 081	(100 925)	(4 904)	(105 829)	12 044	11 252
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	114 089	4 113	118 202	(101 578)	(5 277)	(106 856)	12 511	11 346

Note N°5 : Les autres actifs courants

Les autres actifs courant totalisent, au 31 décembre 2017, un solde net de 32 004 DT contre un solde net de 361 641 DT au 31 décembre 2016. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Report de TVA	28 247	20 794
Débiteurs divers	2 557	2 557
Avances aux fournisseurs	1 000	336 690
Avances aux personnels	200	1 600
Montant brute	32 004	361 641
Provisions pour dépréciation	-	-
Total en Dinars	32 004	361 641

Note N°6 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent, au 31 décembre 2017, un solde net de 501 126 DT contre un solde net de 63 578DT au 31 décembre 2016. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Solde aux banques	500 134	63 307
Solde de la caisse	992	271
Montant brute	501 126	63 578
Provisions pour dépréciation	-	-
Total en Dinars	501 126	63 578

Note N°7 : Les capitaux propres

Les capitaux propres totalisent au 31 décembre 2017, 271 797DT. Leur variation se présente comme suit :

Rubriques	fond net	Excédent/Déficit reportés	Subvention	Excédent/Déficit de l'exercice	Total
solde au 31 décembre 2016		152 584	10 394	213 081	376 059
Affectation 2016		213 081	(4 495)	(213 081)	(4 495)
Excédent/Déficit de l'exercice 2017				(99 767)	(99 767)
Solde au 31 décembre 2017	0	365 665	5 899	(99 767)	271 797

Note N°8 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les Fournisseurs et comptes rattachés totalisent, au 31 décembre 2016 un solde de 23 393 DT contre un solde de 1680 DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit

Libellé	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Fournisseurs d'exploitation	23 393	1 680
Total en Dinars	23 393	1 680

Le détail des fournisseurs d'exploitation de l'LTDH se présente comme suit :

FOURNISSEUR	TOTAL 2017
Climat Pub	5 938
HTL IBEROSTAR AVEROS	8 631
Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes	2 158
HTL AL KARMEL	2 282
CERCL C	1 051
AHMED BEN NACEUR	1 000
CARTHAGE PUBLICITE	982
BOUKHRIS HAFEDH COMMISSAIRE AUX COMPTES	681
Telecom	382
S T E G	167
La Planète Bureautique	81
QUICK PRINT	31
Orange	9
TOTAL	23 393

Note N°9 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants totalisent, au 31 décembre 2017, un solde de 249 286 DT contre un solde de 59 990 DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Créditeurs divers	220 363	30 757
CNSS	12 482	15 849
Autres charges à payer	11 103	11 564
Impôts et taxes à liquider	3 369	1 820
Produit constatée d'avance	1 969	-
<i>Total en Dinars</i>	249 286	59 990

Note N°10 : Revenus

Les revenus totalisent, au 31 décembre 2017, un solde de 192 300 DT contre un solde de 145 530 DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Adhésions	990	13 686
Financement Publique	40 000	43 000
Prestations de service	-	822
Projet KHOTWA	21 553	21 733
Projet DIGNTY	26 795	51 380
Dons	4 955	14 910
Projet OMCT	19 766	-
Projet MIR	6 478	-
Projet JCA	71 764	-
Total en Dinars	192 300	145 530

Note N°11 : Charges de personnel

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2017, un solde de 83 171 DT contre un solde de 85 455 DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Charges de personnel	71 468	74 742
Charges sociales légales	11 703	10 712
Total en Dinars	83 171	85 455

Note N°12 : Autres charges de d'exportation

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2017, un solde de 176 006 DT contre un solde de 282 707DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Frais de mission et de déplacement	67 791	118 315
Honoraires	53 382	55 207
Publicité et relations public	22 083	29 120
Charges locatives	13 671	51 335
Achats non stockés de matières et fournitures	9 211	18 471
Frais de télécommunication	3 945	2 471
Autre Service Extérieurs	2 780	4 120
Entretiens et réparations	1 125	1 471
Impôts et taxes	1 121	1 735
Services bancaires	467	462

Libellé	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Dons accordé	430	-
Total en Dinars	176 006	282 707

Note N°13 : Autres gains ordinaires

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2017, un solde de 4 501 DT contre un solde de 464 451 DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Prix Nobel		454 616
Quote parts des Sub.Ins.Comp.RT	4 495	9 822
Gains ordinaires	6	12
Total en Dinars	4 501	464 451

Note N°14 : Autres pertes ordinaires

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2017, un solde de 32 114DT contre un solde de 18 241DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Perte et Pénalité contractuelle	32 114	-
Perte fiscal et social	-	18 241
Total en Dinars	32 114	18 241